



**PRÉFET
DU PUY-DE-
DÔME**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

dossier n° PC 063 353 22 A0004

date de dépôt : **15 septembre 2022**

demandeur : **Monsieur BUYUKUYSAL Ismail**

pour : **la construction d'une maison d'habitation à étage**

adresse terrain : **lieu-dit Lair, à Saint-Germain-l'Herm (63630)**

Commune de Saint-Germain-
l'Herm

**ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État**

Le maire de Saint-Germain-l'Herm,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 15 septembre 2022 par Monsieur BUYUKUYSAL Ismaïl demeurant 3bis rue Voltaire, Aubière (63170) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'une maison d'habitation à étage ;
- sur un terrain situé au lieu-dit Lair, à Saint-Germain-l'Herm (63630) ;
- pour une surface de plancher créée de 105 m² ;
- sur une parcelle cadastrée ZA 250 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les règles générales d'urbanisme et notamment les articles L.111-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Considérant que le projet consiste en la construction d'une maison d'habitation à étage ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les toitures seront réalisées dans la teinte rouge/brun similaire aux maisons individuelles voisines.

A St-Germain-l'Herm

Le

29/09/2022

Le maire,

Desjeorges Chantal

